

## Modifications

Les principales modifications apportées à cette nouvelle édition de la norme sur la signalisation des sentiers de véhicule hors route (VHR) par rapport à l'édition de juin 2011 sont les suivantes :

Chapitres	Sections et dessins normalisés	Modifications
Tous	—	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Harmonisation avec le contenu du <i>Tome V – Signalisation routière</i>.</li> <li>• Introduction de nouveaux véhicules autorisés sur les sentiers de VHR : autoquad et motoquad à chenilles.</li> <li>• Harmonisation avec le contenu de la Loi sur les véhicules hors route et du Règlement sur la signalisation des sentiers de véhicule hors route.</li> </ul>
1	1.4 « Définitions »	Actualisation des définitions.
	1.8 « Formes et couleurs des panneaux et autres dispositifs de signalisation »	Actualisation du contenu du tableau 1.8–1.
	1.11.1 « Flèches »	Actualisation du contenu du tableau 1.11–1.
	1.11.2 « Silhouettes »	Introduction des silhouettes de l'autoquad et du motoquad à chenilles.
2	2.2 « Panonceau de VHR »	Introduction des panonceaux « Autoquad » (P-4-P) et « Motoquad à chenilles » (P-5-P), et ajustement de la signification du panonceau « Motoquad » (P-3-P).
	2.11 « Trajet obligatoire pour personnes et certaines catégories de véhicules »	Introduction des panneaux « Trajet obligatoire pour motoneiges et pour motoquads » (P-120-15), « Trajet obligatoire pour autoquads » (P-120-41) et « Trajet obligatoire pour motoquads à chenilles » (P-120-42).
	2.12 « Accès interdit »	Introduction des panneaux « Accès interdit pour autoquads » (P-130-60) et « Accès interdit pour motoquads à chenilles » (P-130-61).
	2.14 « Autoquads autorisés »	Nouvelle section introduisant le panneau « Autoquads autorisés » (P-130-64).
3	Sections et dessins normalisés concernés	Actualisation des distances d'installation des panneaux de danger en fonction des nouvelles vitesses permises.
	3.2 « Installation et localisation des panneaux de danger »	Modification du titre de la section et introduction du tableau 3.2–1 qui précise les distances d'installation des panneaux de danger.
	3.11 « Virages » et dessins normalisés 016 à 020	Ajustement du contenu du tableau 3.11–1 et des dessins normalisés pour introduire l'utilisation du panonceau « Vitesse recommandée » (D-110-P-2).
	3.11.1 « Vitesse recommandée »	Nouvelle section introduisant le panonceau « Vitesse recommandée » (D-110-P-2).

<b>Chapitres</b>	<b>Sections et dessins normalisés</b>	<b>Modifications</b>
3	3.17 « Passage étroit » et dessin normalisé 021	Introduction de la condition d'installation du panneau « 1 voie » (D-200-P-2) sur un sentier où la circulation des autoquads est permise.
	3.18 « Sentier rétréci »	Correction du titre de la section et du nom du panneau.
	3.21 « Passages pour personnes »	Ajustement des conditions d'installation des panneaux « Passages pour personnes » et de la localisation des panneaux.
	3.21.1 « Conditions justifiant l'installation des panneaux de passages »	Modification du titre de la section et actualisation des panneaux visés par cette section et introduction de la référence au tableau 3.2-1.
	3.22 « Passages pour activités sportives »	Ajustement des conditions d'installation des panneaux « Passages pour activités sportives » et de la localisation des panneaux.
	3.23 « Passages pour VHR »	Ajustement des conditions d'installation des panneaux « Passages pour VHR » et de la localisation des panneaux.
	3.23.1 « Conditions justifiant l'installation des panneaux de passages pour VHR »	Retrait de la section.
	3.32 « Signal avancé de chaussée ou de sentier de VHR désigné » et dessins normalisés 005 à 008	Introduction de la signalisation aux approches d'un sentier désigné et des nouveaux dessins normalisés 007 et 008.
4	4.3 « Zone de travaux »	Modification du titre de la section et du nom du panneau T-50-1.
5	5.2 « Panonceaux « Direction » »	Introduction du visuel des panonceaux de direction de couleur rouge et correction de la limite de distance pour atteindre un équipement.
	5.4.4 « Évacuation d'urgence » et dessin normalisé 027	Nouvelle section et nouveau dessin normalisé introduisant la signalisation à mettre en place pour atteindre un site d'évacuation d'urgence.
Annexe	Annexe A « Liste des panneaux de signalisation utilisés pour les sentiers de VHR »	Actualisation de la liste des panneaux et panonceaux présentés dans la norme.